



DÉVELOPPEMENT

« Comment accompagner les entreprises ? »

Christophe Gerber, 38 ans, président d'Or en Cash (130 salariés, commerce) à Paris

SA PROBLÉMATIQUE

La collecte de l'impôt sur le revenu par les entreprises peut induire une intrusion dans la vie privée des salariés. Quelles sont les ressources mises à disposition des entreprises pour accompagner cette nouvelle gestion des ressources humaines ?

LA RÉPONSE DE GÉRALD DARMANIN

Le prélèvement à la source respecte la confidentialité entre l'employé et son employeur. Le taux personnalisé du salarié est issu du traitement de sa déclaration de revenus et n'est pas révélateur en soi d'une situation particulière. Votre salarié peut aussi opter sur impots.gouv.fr pour un taux individualisé si son conjoint a des revenus très élevés par rapport aux siens, voire pour que son taux personnalisé ne vous soit pas transmis. Pour toute question, le salarié n'a pas à s'adresser à son employeur mais à l'administration fiscale qui a adapté son dispositif d'assistance. Des centres d'appels spécialisés répondent par téléphone aux questions des usagers. Un nouveau numéro non surtaxé ouvrira en janvier 2019. **C.P.**

